

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/295/Add.23  
1<sup>er</sup> août 2002

(02-4249)

---

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

## ASSISTANCE TECHNIQUE - RÉPONSE AU QUESTIONNAIRE

Communication de la Gambie

Addendum

<b>Besoins d'assistance technique:</b>					
	<b>Information</b>	<b>Formation</b>	<b>Infrastructure: (Matérielle et/ou de services)</b>	<b>Préoccupations spécifiques</b>	<b>Autres</b>
<b>Droits, obligations et fonctionnement pratique de l'Accord SPS:</b>	Assistance sous la forme de l'organisation de séminaires et d'ateliers nationaux destinés à sensibiliser les institutions concernées et le public en général.	Évaluation des risques:  Formation concernant les risques réels qu'entraîne la mise en place de mesures SPS. Contribution à l'établissement d'une autorité nationale responsable des notifications.	Fourniture du matériel nécessaire à la mise à l'épreuve et à la surveillance des procédures et techniques, des cadres réglementaires nationaux et des programmes de sécurité sanitaire des produits alimentaires.	Sensibiliser davantage le secteur privé et l'amener à mieux comprendre les enjeux.	En cas de différend, nécessité d'obtenir un avis technique ou scientifique d'un expert ou d'un groupe d'experts.
<b>Sécurité sanitaire des produits alimentaires</b>	Fourniture de renseignements et de conseils techniques en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires.  Assistance pour l'établissement de laboratoires capables d'analyser les résidus (résidus de médicaments vétérinaires et contaminants), et formation du personnel de laboratoire.	Formation en matière d'évaluation des risques et d'établissement de normes.  Assistance pour la modernisation des abattoirs et des usines de transformation de la viande de manière à répondre aux prescriptions d'autres pays.  Améliorer la qualité de la viande et les procédures de manutention et d'inspection des produits carnés de manière qu'elles répondent aux prescriptions les plus strictes.	Aide financière à l'achat du matériel adéquat.	Élaborer des normes et évaluer des systèmes de contrôle de l'innocuité des aliments.	

<b>Besoins d'assistance technique:</b>					
	<b>Information</b>	<b>Formation</b>	<b>Infrastructure: (Matérielle et/ou de services)</b>	<b>Préoccupations spécifiques</b>	<b>Autres</b>
<b>Santé des animaux</b>	Information en matière de conseils techniques à donner relativement à la santé des animaux.	Formation en matière de contrôle des maladies infectieuses ou des organismes pathogènes sur animaux vivants importés. Assistance pour la conception de programmes de lutte contre la maladie fondés sur l'analyse des risques et prenant en compte les principes épidémiologiques.	Aide financière à l'achat du matériel adéquat.	Aider le gouvernement zambien à libéraliser le secteur de la médecine vétérinaire publique et privée de manière à répondre aux prescriptions de l'OMC en matière de libéralisation des différentes composantes du secteur de la santé des animaux, de privatisation de certains services et de renforcement des organismes publics assumant des responsabilités en matière de santé des animaux et de santé publique.	
<b>Préservation des végétaux</b>	Information en matière de production et de lutte antiparasitaire intégrées et concernant la notion de bonnes pratiques agricoles.  Assistance pour l'organisation d'ateliers au niveau divisionnaire afin d'informer et d'éduquer les responsables de la vulgarisation et les décideurs en ce qui concerne la mise en œuvre du programme.	Cours, séminaires et ateliers de l'OMC: assistance pour la participation à des ateliers et des séminaires régionaux et pour la formation concernant les questions en rapport avec l'OMC.	Laboratoires spécialisés en analyse des résidus de pesticides: assistance pour l'achat d'appareils et de matériel de laboratoire, et pour l'achat de réactifs et leur utilisation dans les récoltes pour déceler la présence de résidus de pesticides dans les produits alimentaires.	Favoriser l'adoption de la nouvelle conception en matière de production des légumes voulant que l'on évite de recourir aux pesticides, afin de respecter les nouvelles directives et LMR de l'Union européenne.	Recherche-développement: assistance pour l'administration de tests et la diffusion de la technologie concernant les végétaux, les moyens traditionnels de lutte contre les parasites, les biopesticides et les agents de lutte biologique susceptibles d'être utilisés en remplacement des insecticides chimiques.

<b>Besoins d'assistance technique:</b>					
	<b>Information</b>	<b>Formation</b>	<b>Infrastructure: (Matérielle et/ou de services)</b>	<b>Préoccupations spécifiques</b>	<b>Autres</b>
<b>Préservation des végétaux (suite)</b>	<p>Phytoquarantaine:</p> <p>Assistance pour la production de brochures éducatives et de programmes radiophoniques destinés à sensibiliser le public en général au système de phytoquarantaine et aux activités connexes.</p> <p>Assistance pour l'organisation d'ateliers et de séminaires destinés à sensibiliser les décideurs et les principaux intervenants à la nouvelle législation proposée en matière de phytoquarantaine. Le texte de cette législation a été élaboré par la FAO.</p>	<p>Production et lutte antiparasitaire intégrées et notion relative aux bonnes pratiques agricoles: assistance permettant d'enseigner aux agriculteurs comment gérer leurs exploitations-écoles et ouvrir d'autres établissements de formation dans les régions où sont réalisés des projets de développement.</p> <p>Mesures sanitaires et phytosanitaires; analyse des risques présentés par les parasites; transparence et équivalence: assistance pour la formation d'inspecteurs phytosanitaires, d'agents des douanes, de policiers, d'agents de l'immigration, et de fonctionnaires des forêts et de la santé.</p>	<p>Laboratoires phytoquarantaine:</p> <p>Assistance pour l'achat d'appareils et de matériel de laboratoire afin de donner aux laboratoires de phytoquarantaine les moyens de recenser et de diagnostiquer les maladies des végétaux importés ou exportés.</p> <p>Assistance pour la formation de techniciens de laboratoire concernant le plan de base d'entomologie, la phytopathologie, la nématologie et les produits du règne végétal.</p> <p>Matériel de terrain:</p> <p>Assistance pour l'achat de véhicules et de matériel de bureau nécessaires à la mise en œuvre des programmes.</p> <p>Ordinateur portable, ordinateur de bureau, photocopieur, imprimante, télécopieur, papeterie et fournitures de bureau.</p>	<p>Sensibiliser, faire comprendre et faire respecter par l'intermédiaire de la législation.</p> <p>Faire en sorte que la nouvelle législation projetée ne tombe pas en désuétude avant d'avoir été promulguée et mise en œuvre ou appliquée.</p> <p>Prévenir l'introduction de ravageurs et de maladies exotiques au pays et appliquer la législation en matière phytosanitaire de manière à respecter les règlements et les prescriptions en vigueur des pays importateurs.</p>	

<b>Besoins d'assistance technique:</b>					
	<b>Information</b>	<b>Formation</b>	<b>Infrastructure: (Matérielle et/ou de services)</b>	<b>Préoccupations spécifiques</b>	<b>Autres</b>
<b>Préservation des végétaux (suite)</b>		<p>Assistance pour la formation des préposés à l'application et fournisseurs de pesticides commerciaux en matière de production et de lutte antiparasitaire intégrées et concernant la notion relative aux bonnes pratiques agricoles.</p> <p>Formation des techniciens de laboratoire en matière d'analyse de résidus des pesticides.</p> <p>Assistance pour la visite de pays qui ont réalisé avec succès la mise en œuvre de la production et de la lutte antiparasitaire intégrées et qui ont adopté de bonnes pratiques agricoles.</p> <p>Évaluation des programmes d'enseignement concernant la production et la lutte antiparasitaire intégrées dans les exploitations-écoles et concernant les bonnes pratiques agricoles:</p> <p>Assistance pour l'organisation d'ateliers sur l'évaluation de la mise en œuvre de programmes.</p>	<p>Mission de surveillance et d'évaluation par des consultants:</p> <p>Assistance destinée à permettre aux consultants de surveiller et d'évaluer les progrès de la mise en œuvre en Gambie.</p>	<p>Mesurer les progrès réalisés par la Gambie par rapport aux indicateurs retenus pour le programme.</p>	

<b>Besoins d'assistance technique:</b>					
	<b>Information</b>	<b>Formation</b>	<b>Infrastructure: (Matérielle et/ou de services)</b>	<b>Préoccupations spécifiques</b>	<b>Autres</b>
<b>Préservation des végétaux (suite)</b>		<p>Mise en œuvre de projets:</p> <p>Assistance pour l'organisation de journées d'observation sur le terrain au niveau divisionnaire.</p> <p>Mise en œuvre de projets:</p> <p>Assistance pour l'établissement et l'exploitation de 150 exploitations-écoles dans les régions retenues pour des projets.</p> <p>Mise en œuvre du programme de surveillance:</p> <p>Assistance pour la vérification de la mise en œuvre des programmes, y compris ceux de surveillance et de contrôle des parasites au pays.</p>	<p>Exploitation et entretien:</p> <p>Assistance pour le financement des activités du programme, y compris l'achat de carburant, la rémunération du personnel et l'entretien des véhicules et du matériel de bureau.</p>	<p>Échanger des connaissances et du savoir-faire, diffuser l'information, convaincre les décideurs, relativement au programme.</p> <p>Permettre au responsable de la mise en œuvre du programme de réexécuter celui-ci en fonction de l'environnement externe de manière à en réaliser les objectifs.</p>	
<b>Coordonnées de la personne à contacter</b>					

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

*(Ces renseignements peuvent inclure, entre autres choses, une description plus détaillée de l'assistance technique requise, tout renseignement général pertinent sur les raisons de la demande, la possibilité d'adopter une approche régionale pour l'octroi de l'assistance demandée et la possibilité d'une approche coordonnée entre les organisations internationales pertinentes.)*

---